



HAL
open science

Panorama international des enjeux autour de l'intelligence artificielle générative

Bertrand Cassar

► To cite this version:

Bertrand Cassar. Panorama international des enjeux autour de l'intelligence artificielle générative. Dalloz Actualité, 2023. <halshs-04145072>

HAL Id: halshs-04145072

<https://shs.hal.science/halshs-04145072v1>

Submitted on 16 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Panorama international des enjeux autour de l'intelligence artificielle générative

juin 2023

Dalloz Actualité

EUROPÉEN

IP/IT ET COMMUNICATION | Intelligence artificielle

Le vote par le Parlement européen, le 14 juin 2023, des amendements à la proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (RIA), ainsi que l'ensemble des textes européens portant sur cette technologie place l'Union européenne dans une position dominante de régulation sur la scène internationale.

L'élaboration de ce que nous pourrions appelé le « paquet européen sur l'intelligence artificielle » ainsi que la découverte par le grand public des systèmes d'intelligence artificielle générative (SIAG) – tels que le service ChatGPT – fait réagir la scène internationale.

par *Bertrand Cassar, Docteur en droit, co-responsable du Diplôme universitaire « Transformation numérique du droit » à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne*

Si la discipline relative à l'intelligence artificielle (IA) a émergé, puis connu de nombreux rebondissements durant le XX^e siècle, elle a surtout pris un nouvel essor à partir de 2010 (Histoire de l'intelligence artificielle - Intelligence artificielle, Conseil de l'Europe [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/history-of-ai>). Ce retour sur la scène économique s'explique notamment par le phénomène dit de la **transformation numérique** (CASSAR B., *La transformation numérique du droit : Les enjeux autour des LegalTech*, 2021, Bruylant, ISBN : 978-2-8027-7014-5). L'année 2023 marque une nouvelle étape dans l'histoire de cette discipline. Alors que l'Union européenne entre dans la phase finale de négociation d'un projet de règlement sur l'intelligence artificielle (RIA ou *AI Act*) (Règlement sur l'intelligence artificielle - Textes adoptés par le Parlement, *Parlement européen*, [en ligne], 14 juin 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0236_EN.html ; *Vote des parlementaires européens sur l'AI Act : vers une réglementation accrue des IA, des modèles de fondation et des IA génératives, s'inspirant du DSA, du Data Act et du RGPD ?*, Dalloz actualité, 22 juin 2023, obs. J. Sénéchal) et que des États relevant de la *common law* commencent à faire émerger des lignes directrices ou des projets de loi sur cette thématique, une révolution des pratiques intervient fin 2022 par la mise en ligne du service *ChatGPT* (ChatGPT, le logiciel capable d'écrire des petits textes confondants, *Le Monde*, [en ligne], 6 déc. 2022, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/12/06/chatgpt-le-logiciel-capable-d-ecrire-des-petits-textes-confondants_6153252_3234.html).

Dans le même temps – et si plusieurs stratégies gouvernementales avaient déjà été mises en œuvre – nous observons une scène médiatique houleuse, sujette à de nombreuses interrogations. Ces débats s'expliquent à la fois par une course économique à la prédominance du marché de l'intelligence artificielle et une régulation en cours d'élaboration conduisant à un foisonnement de textes.

L'année 2023 est aussi une année charnière dans l'adaptation de différentes stratégies nationales, démontrant que la scène internationale réagit (I) à l'élaboration du règlement européen sur l'intelligence artificielle (II), en subissant la déferlante issue de la découverte par le grand public des systèmes d'IA générative.

I – Les enjeux géopolitiques et les tensions naissantes au sein de la Nouvelle triade

Entre un projet de régulation européenne et la nécessité d'avoir des systèmes d'IA innovant et compétitif, une course économique et technologique apparaît entre les principaux acteurs de la Nouvelle triade. L'accélération, voire le bouleversement économique engendré par la diffusion au grand public de systèmes d'IA générative a fortement accru les tensions entre ces trois pôles économiques.

Les États-Unis sont particulièrement avancés en ce qui concerne les avancées technologiques en matière d'intelligence artificielle. Dès 2016, l'administration Obama avait publié un rapport sur les orientations stratégiques à adopter en matière d'intelligence (The Administration's Report on the Future of Artificial Intelligence, *The White House*, [en ligne], 12 oct. 2016, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://obamawhitehouse.archives.gov/blog/2016/10/12/administrations-report-future-artificial-intelligence>). Leur stratégie nationale en matière d'IA fut définie, en 2020, par le *National Artificial Intelligence Initiative Act (NAIIA)* (Legislation and executive orders, *National Artificial Intelligence Initiative*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.ai.gov/legislation-and-executive-orders/>). Cet État s'est également positionnés quant aux usages des SIAG, en mobilisa 140 millions de dollars pour faire émerger des systèmes d'IA responsable américains (Background Press Call on New Artificial Intelligence Announcements, *The White House*, [en ligne], 4 mai 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/press-briefings/2023/05/04/background-press-call-on-new-artificial-intelligence-announcements/> ; Biden-Harris Administration Takes New Steps to Advance Responsible Artificial Intelligence Research, Development, and Deployment, *The White House*, [en ligne], 23 mai 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2023/05/23/fact-sheet-biden-harris-administration-takes-new-steps-to-advance-responsible-artificial-intelligence-research-development-and-deployment/>). Aussi, quatre agences fédérales se sont engagées, fin avril 2023, pour surveiller le développement de ce type de système (Joint Statement on enforcement efforts against discrimination and bias in automated systems, *Federal Trade Commission*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : https://www.ftc.gov/system/files/ftc_gov/pdf/EEOC-CRT-FTC-CFPB-AI-Joint-Statement%28final%29.pdf ; The Luring Test: AI and the engineering of consumer trust, *Federal Trade Commission*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.ftc.gov/business-guidance/blog/2023/05/luring-test-ai-engineering-consumer-trust>).

La Chine, seconde puissance économique en matière d'intelligence artificielle, s'est fortement positionnée sur le développement de l'intelligence artificielle. Ainsi, en 2017, le gouvernement chinois publiait le « Plan de développement de nouvelle génération d'IA » qui a pour vocation de faire de la Chine le leader mondial en la matière, d'ici à 2030 (China's ambitions in Artificial Intelligence, *Parlement européen*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2021/696206/EPRS_ATA\(2021\)696206_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2021/696206/EPRS_ATA(2021)696206_EN.pdf)). Avec l'apparition des systèmes d'IA générative, l'administration chinoise du cyberspace (CAC) a publié, le 11 avril 2023, un projet de « Mesures administratives pour les services d'intelligence artificielle générative », qui aborde notamment les enjeux relatifs à la gouvernance des données, tels que la protection de certaines données, la non-discrimination, les biais et la qualité des données d'entraînement (China Proposes Draft Measures to Regulate Generative AI, *Inside Privacy*, [en ligne]. 12 avr. 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.insideprivacy.com/artificial-intelligence/china-proposes-draft-measures-to-regulate-generative-ai/>).

Au sein de la Nouvelle triade, si les États-Unis et la Chine sont entrés dans une course technologique et économique, l'Union européenne ainsi que certains autres pays ont, quant à eux, engagés un processus de création législative afin d'encadrer et de réguler l'usage de ces technologies. À titre d'exemple, le Canada a introduit, en juin 2022, un projet de loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique (Bill C-27) comprenant des dispositions sur l'intelligence artificielle. Le Royaume-Uni a, quant à lui, initié des réflexions autour de la création d'une législation britannique et privilégie une approche technologique en investissant 100 millions de livres sterling pour la conception d'un système d'IA générative souverain (Le Royaume-Uni va créer son ChatGPT souverain, *Numerama*, [en ligne], 25 avr. 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.numerama.com/tech/1353562-le-royaume-uni-va-creer-son-chatgpt-souverain.html>). Cet ancien État membre s'est surtout démarqué en annonçant l'organisation du premier « Sommet mondial sur l'intelligence artificielle », pour se positionner comme pilote d'une régulation mondiale fondée sur la *common law*, en contrepoids de la législation européenne (Le Royaume-Uni organisera le premier sommet mondial sur l'intelligence artificielle, *ActuIA*, [en ligne], 8 juin 2023, [Consulté le

18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.actuia.com/actualite/le-royaume-uni-organisera-le-premier-sommet-mondial-sur-lintelligence-artificielle/>).

II – La volonté législative de l'Union européenne

L'Union européenne privilégie une approche fondée sur la régulation des systèmes d'IA. Cette position est d'autant plus renforcée avec la découverte par le grand public des systèmes d'IA générative. En réaction, la scène internationale et les entreprises américaines scrutent les évolutions législatives et tentent d'influencer le projet de règlement européen. Le Comité européen de la protection des données (CEPD) a d'ailleurs mis en place un comité de travail sur les SIAG (Le Comité européen de protection des données crée un groupe de travail sur ChatGPT, *L'Usine nouvelle*, [en ligne], 13 avr. 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.usinenouvelle.com/article/le-comite-europeen-de-protection-des-donnees-cree-un-groupe-de-travail-sur-chatgpt.N2120981>).

En 2021, la Commission européenne introduisait un projet de **règlement sur l'intelligence artificielle**, qui donna lieu à une orientation générale du Conseil de l'Union européenne en décembre 2022 (comprenant la notion de *système d'IA à usage général*) et un vote au Parlement européen le 14 juin 2023 (introduisant la notion de *modèles de fondation*). Ces trois versions du texte feront l'objet d'une négociation au sein d'une procédure de trilogue en s'adaptant aux nouveaux enjeux des SIAG. Nous pouvons espérer une publication au *Journal officiel* de l'Union européenne, d'ici à mai 2024 (Comm. europ., 21 avr. 2021, COM(2021) 206 final, proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant certains actes législatifs de l'Union, disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021PC0206> ; Législation sur l'intelligence artificielle : le Conseil appelle à promouvoir une IA sûre et respectueuse des droits fondamentaux, *Conseil de l'Union européenne*, [en ligne], 6 déc. 2022, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/12/06/artificial-intelligence-act-council-calls-for-promoting-safe-ai-that-respects-fundamental-rights/> ; Règlement sur l'intelligence artificielle - Textes adoptés par le Parlement, *Parlement européen*, [en ligne], 14 juin 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0236_EN.html). En outre, deux projets de directives portant sur la responsabilité des SIA (Liability Rules for Artificial Intelligence, *Commission européenne*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/contract-rules/digital-contracts/liability-rules-artificial-intelligence_en ; Liability for defective products, *Commission européenne* [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/goods/free-movement-sectors/liability-defective-products_en) sont en cours de négociation. Si le règlement définit la chaîne contractuelle et les interactions entre tous les acteurs d'un SIA, ces deux projets de textes prévoient le régime juridique pour demander réparation en cas de préjudice subi.

En parallèle, la Commission européenne publia, en 2023, la **Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique** (Déc. n° 2023/C 23/01 du PE, de la Comm. europ. et du Cons., 23 janv. 2023, sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, Disponible à l'adresse : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023C0123\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023C0123(01))), tandis que le Conseil de l'Europe s'est engagé dans la construction d'une **Convention sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état du droit** (Comité sur l'intelligence artificielle, *Conseil de l'Europe*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/cai>), qui devrait être publiée en 2024.

Enfin, deux formes d'influence sont à relever dans les relations entre l'Union européenne et la scène internationale. Il s'agit, d'une part, des démarches volontaires envisagées au sein de la Commission européenne, telles que le « Pacte sur l'IA » (La Commission européenne et Google discutent de règles provisoires sur l'intelligence artificielle, *Touteurope.eu*, [en ligne], 25 mai 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-commission-europeenne-et-google-discutent-de-regles-provisoires-sur-lintelligence-artificielle/>) et le « Code volontaire sur l'IA » (IA : Bruxelles et Washington planchent sur un "code de conduite" commun, *Courrier international*, [en ligne], 1 juin 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.courrierinternational.com/article/cooperation-ia-bruxelles-et-washington-planchent-sur-un-code-de-conduite-commun> ; Communiqué des chefs d'État et de gouvernement du G7. *elysee.fr*. [en ligne]. 20 mai 2023. [Consulté juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/05/20/communique-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-du-g7-hiroshima>) ou encore la mise en place d'un « Label IA » auprès des géants du numérique (L'Europe veut imposer un label IA aux géants de la tech, *Courrier international*, [en ligne], 6 juin 2023, [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://www.courrierinternational.com/article/fake-news-l-europe-veut-imposer-un-label-ia-aux-geants-de-la-tech> ; Dossier : Intelligence artificielle générative, *LINC*, [en ligne],

[Consulté en version archive, le 17 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://linc.cnil.fr/fr/dossier-ia-generative> ; Label your content made with or without AI, *AI label*, [en ligne], [Consulté le 18 juin 2023], Disponible à l'adresse : <https://ai-label.org> ; d'autre part, la normalisation engagée auprès du CEN-CENELEC et comprenant notamment des entreprises étrangères agissant par le biais de leur entité européenne.

